

monsieur l'Orateur, c'est tout un peuple qui se lèvera pour réclamer justice, car on ne peut concevoir qu'il soit possible de vivre dans un pays aussi riche, tout en demeurant esclave d'un système économique qui pratique une exploitation éhontée comme celle que nous voyons à l'heure actuelle. Cela nous démontre qu'à l'avenir, il ne faudra pas craindre cette force monumentale que semblent vouloir utiliser les financiers pour faire peur au peuple. Mais nous voulons, au contraire, que le peuple soit éclairé, puisque nous voulons rendre financièrement réalisable tout ce qui est physiquement possible. Si le gouvernement veut que nous prêtions au Brésil, il faudra également, pour continuer le développement du Canada, prêter aussi aux Canadiens, sans intérêt, pour 25 ou 30 ans, pour permettre alors à ceux qui désirent posséder une propriété de pouvoir se la procurer sans la payer trois fois.

Nous, du Ralliement créditiste, nous révoltons en songeant à cette exploitation éhontée et nous ne pouvons admettre que si des prêts peuvent être consentis à des pays étrangers, la même chose ne puisse se faire pour les Canadiens, pour les municipalités, pour les commissions scolaires, pour les provinces, afin de trouver, grâce à la Banque du Canada qui est au service des Canadiens, la solution définitive au problème économique qui hante tous les esprits à l'heure actuelle.

**M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur le président, à mon avis, la Société centrale d'hypothèques et de logement n'a pas fixé le taux d'intérêt. Elle a plutôt fixé un plafond pour les taux d'intérêt des hypothèques qui seront garanties par la Société. Cela a pour but d'encourager le secteur privé à consacrer plus de fonds aux hypothèques domiciliaires.

Le prêt auquel l'honorable député fait allusion a été consenti au Brésil aux termes de l'accord signé par le Canada avec la Banque interaméricaine de développement. Le programme d'aide extérieure du Canada à l'Amérique latine a débuté en 1964 par une affectation, à cette région, d'un certain mon-

tant d'argent imputé sur la Caisse de prêts de développement qui venait d'être établie. L'accord qui a été signé à ce moment-là avec la Banque interaméricaine de développement énonçait les arrangements selon lesquels l'affectation à l'Amérique latine serait administrée par l'entremise de cette institution. Aux termes de l'accord, les prêts peuvent être consentis sans intérêt, avec des échéances atteignant 50 ans et des périodes de grâce de 10 ans.

Le prêt dont il s'agit permettra au Brésil d'entreprendre une étude technique et économique sur l'opportunité de la construction d'un aéroport pour avions supersoniques et géants. Le contrat de l'étude a été adjugé à un consortium comprenant deux sociétés canadiennes, *Parkin Associates Ltd.* et *Acras International Limited*, ainsi qu'une société brésilienne.

A mon avis, cela fournit du travail à des sociétés canadiennes. Ces deux sociétés canadiennes d'experts-conseil ont obtenu le contrat, malgré une concurrence serrée de la part d'importantes sociétés étrangères. Le groupe canadien établira un plan directeur qui tiendra compte de la possibilité d'agrandir l'aéroport actuel, au lieu d'en construire un nouveau, et déterminera l'endroit le plus propice à l'établissement d'un nouvel aéroport, etc.

En consentant des prêts de développement, le Canada essaie d'établir des conditions d'aide en fonction de la nature du projet qu'il finance, ainsi que de la capacité du bénéficiaire de s'acquitter de sa dette.

Le prêt de \$847,000 dont il s'agit a été consenti à ces conditions qui sont conformes à la politique du Canada en matière de programme d'aide extérieure aux pays moins développés. Ces conditions sont normales, par rapport à des projets de ce genre.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La motion d'ajournement est maintenant censée avoir été adoptée. Par conséquent, la séance est levée jusqu'à demain à deux heures.

La motion est adoptée et la séance est levée à 10h. 10.